

## PÔLE 1 – FORMATION DES ENF

Rapporteur: A. Ndiaye

### I. Conditions / critères d'entrée à la formation initiale (FI) pour assurer le meilleur profil académique :

L'importance de la définition de ces conditions est liée au moins à trois aspects :

- dans les conditions se trouvent une partie des bases qui permettraient à l'ENF d'assurer un enseignement de qualité (i.e., un indicateur de niveau de maîtrise des contenus à enseigner) ;
- les durées courtes des périodes de formation techniques liées souvent à des contraintes de ressources orientent le contenu de la formation initiale (FI) vers des aspects exclusivement professionnels ;
- la précision et l'unicité de ces conditions installent bases d'équité et d'une rationalisation de gestion de la carrière de l'enseignant.

### Critères d'entrée à la FI :

- Niveau académique : minimum d'un diplôme / brevet certifiant quatre (4) années d'études post-primaires (i.e., BEPC, BFEM ou équivalent)
- Réussite à test écrit (60%) : contrôle de maîtrise de (a) la/les langues d'enseignement ; et (b) mathématiques<sup>1</sup>
- Réussite à entretien avec jury<sup>2</sup> (40%) : contrôle de (a) expression orale, lecture et communication **dans la/les langues d'enseignement** ; (b) raisonnement logique ; (c) motivation ; (d) tenue

**NOTE:** Si nous voulons articuler ces réflexions avec celles du Pôle 2 (contrat, ...), est-ce que cela veut dire que le test et l'entretien ont lieu après la «période d'essai » (pendant laquelle l'ENF est sous contrat à durée déterminée) ?

### II. Profil d'un enseignant qualifié :

L'enseignant confirmé est un enseignant professionnel, un praticien réflexif. C'est-à-dire qu'il est capable de :

- planifier, mettre en œuvre et évaluer une séquence d'enseignement-apprentissage quelque soit le niveau d'exercice à l'école élémentaire
- démontrer en situation une bonne connaissance de l'administration scolaire
- travailler en équipe
- se documenter (sur le contenu de la matière à enseigner)
- mener des activités de recherche action
- actualiser son savoir faire professionnel
- s'intégrer dans le milieu où il travaille
- respecter la déontologie professionnelle

<sup>1</sup> Dans chaque pays, l'Etat devrait – en rapport avec les institutions spécialisées – élaborer des exercices en adéquation avec le profil souhaité.

<sup>2</sup> Il s'agit d'un jury composé de professionnels de l'éducation et des partenaires sociaux (parents d'élèves, communautés, syndicats).

**NOTE :** Est-ce qu'on peut prendre ensemble « actualiser son savoir faire professionnel, par exemple, en se documentant (sur le contenu de la matière à enseigner), en menant des activités de recherche action, etc. »

### III. Socle de compétences de base :

#### Domaine 1 : Pédagogie et didactique

- Construire un plan de répartition séquentiel [hebdomadaire – mensuel – trimestriel – annuel] ou autres modalités de planification des activités d'enseignement et d'apprentissage.
- Construire, mettre en œuvre et évaluer une séquence d'enseignement-apprentissage pour un niveau de cours donné.
- Maîtriser la lecture, l'écriture, et la didactique de la/les langues d'enseignement.

#### Domaine 2 : Environnement, population et développement durable

- Elaborer une stratégie de communication et de mobilisation sociale autour des problèmes de développement, de population et d'environnement.

#### Domaine 3 : Documentation, recherche et développement professionnel

- Mener une recherche pour résoudre un problème professionnel ou un problème du milieu.
- Concevoir et mettre en œuvre un plan individuel de développement professionnel.

#### Domaine 4 : Législation et déontologie de la profession enseignante

- Développer et entretenir avec la communauté éducative (élèves, collègues enseignant, parents d'élèves, etc.) et l'administration des rapports de respect mutuel et de confiance conformément à la déontologie de la profession et aux textes en vigueur.

### IV. Offre de formation initiale (FI) et formation continuée (FC):

Une formation qualifiante doit articuler les offres de la FI et de la FC nécessaires afin d'installer ce profil et de développer les compétences de qualification.

Principes sur lesquels FI *et* FC devraient être fondées :

- Formation conçue comme un continuum, même s'il y a une répartition spécifique des tâches et des modalités entre FI et FC.
- Réalité au principe d'une alternance dynamisante entre théorie et pratique assurée.
- Formation ouverte aux interventions des personnes ressources (pour des questions précises et selon leurs expertises et rôles).
- Responsabilisation des intéressées (e.g., apprentissage libre, auto-évaluation).
- Démarches de résolution de problèmes liés à la pratique professionnelle.

**NOTE :** Le Pôle s'est mis d'accord sur l'idée que la formation à distance est une modalité à exploiter pendant la FI *et* la FC, et que c'est une modalité qui pourrait être utilisée pour la formation, l'interformation *et* l'autoformation. Il n'a pas été discuté comment exactement intégrer / utiliser cette modalité.

Essai de répartition de l'offre de formation entre FI et FC :

Offres de FI	Offres de FC
<ul style="list-style-type: none"> <li>- didactique des disciplines <b>incluant l'évaluation des apprentissages</b> [NOTE : voir aussi rapport de Bamako : Atelier I] [D1]</li> <li>- pédagogie générale [D1]</li> <li>- méthodes pédagogiques → conceptualisation / mise en œuvre / évaluation de stratégies de conduite de classe [D1]</li> <li>- psychologie de l'enfant [D1]</li> <li>- évaluation des apprentissages [D1]</li> <li>- initiation à la transcription, lecture, l'orthographe et la didactique des « langues nationales » [D1]</li> <li>- pédagogie du bilinguisme [D1]</li> <li>- techniques d'animation [D2]</li> <li>- méthode de recherche documentaire [D3]</li> <li>- les TICs [transversal]</li> <li>- stage pratique [NOTE : voir Rapport de Bamako, Atelier I]</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- didactique des disciplines [D1]</li> <li>- pédagogie générale [D1]</li> <li>- méthodes pédagogiques → conceptualisation / mise en œuvre / évaluation de stratégies de conduite de classe [D1]</li> <li>- psychologie de l'enfant [D1]</li> <li>- didactique des « langues nationales » [D1]</li> <li>- pédagogie de bilinguisme [D1]</li> <li>- techniques de communication et de mobilisation sociale [D2]</li> <li>- méthodologie de recherche documentaire [D3]</li> <li>- méthodologie de recherche action [D3]</li> <li>- les TICs [transversal]</li> </ul>

**NOTE** : pas encore pris en compte : lutte contre HIV/SIDA, paludisme ; législation scolaire ; déontologie de la profession ; développement de certaines compétences administratives (administration de la classe → e.g., afin de pouvoir développer de bons systèmes de statistiques de l'éducation ; administration scolaire), gestion des flux et des classes multigrades. Le Pôle a reconnu que ce sont des connaissances associées aux différents domaines du socle et qu'elles sont à acquérir au terme d'activités de formation, mais a oublié de les inclure dans le tableau de répartition de « tâches » entre FI et FC. Le rapport de Bamako (Atelier I) propose que la législation scolaire et la « morale professionnelle » soient inclus dans l'offre de la FI.

#### V. Dispositifs :

##### FI : Principes spécifiques:

- Domiciliation de la FI dans des lieux de formation officiellement créés à cet effet (i.e., EFI, ENI, centres de formation pédagogiques).<sup>3</sup>
- Formation d'au moins 6 mois réels.
- Articulation entre théorie et pratique dans l'offre de formation, ainsi qu'au niveau institutionnel entre EFI / ENI / centres de formation pédagogique et

<sup>3</sup> La recommandation associée est que les pratiques d'enseignement préconisées en situation de FI (pédagogie active – c.a.d. travail de groupe, exposé, travaux dirigés, diversification des lieux de formation, etc.) doivent être mise en œuvre par les formateurs d'enseignants.

écoles d'application / écoles associées ou annexes (i.e., affirmer le caractère partagé et solidaire en terme de collaboration entre les EFI/ENI et ces écoles).

- Recours à l'apprentissage libre.<sup>4</sup>

**FC** : Principes spécifiques:

- Privilégier les modalités de formation et d'encadrement de proximité.
- Offre « à la carte » afin de répondre aux besoins et demandes diverses des enseignants.
- Lieux de FC sont (par conséquence) diverses : ENI / EFI / centres de formation pédagogiques, pôles régionaux de formation, organismes spécialisés dans des domaines d'expertise dont les enseignants pourraient avoir besoin (e.g., ONG, syndicats, services techniques, etc.).

Formation (FI & FC)	Interformation (FC)	Autoformation (FI & FC)
<ul style="list-style-type: none"> <li>- cours (offre : voir ci-dessus) (FI)</li> <li>- séminaires / ateliers / conférences organisés par les circonscriptions pédagogiques, avec recours à l'expertise d'enseignants des lycées, collèges, universités ; d'organismes spécialisés ; de services techniques ; d'autres partenaires de l'école (FI &amp; FC)</li> <li>- encadrement de proximité par le directeur<sup>5</sup>, l'EFI / ENI / centre de formation professionnelle [NOTE : ajouté pour rester cohérent avec la discussion ultérieure sur le « dossier professionnel » -- suivi par EFI / ... pendant les premières années – voir ci-dessous], le conseiller pédagogique et l'inspection (FC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- au niveau de l'école : apprentissage entre pairs au sein de l'équipe pédagogique (FC)</li> <li>- au niveau du groupe d'écoles : apprentissage entre pairs dans les cellules d'animation pédagogique organisées autour de besoins identifiés par les enseignants concernés (FC)</li> <li>- préparation aux examens professionnels dans des groupes de travail (FC)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- apprentissage libre : accès à et exploitation de ressources documentaires disponibles dans le milieu (FI &amp; FC)</li> <li>- préparation aux examens professionnels (FC)</li> </ul>

<sup>4</sup> La recommandation correspondante est de créer les conditions nécessaire dans les EFI / ENI / centres de formation pédagogique (i.e., bibliothèques, salles de documentation pédagogique, centres de ressources bien outillés).

<sup>5</sup> Pôle 1 a considéré que le directeur devrait être le premier responsable de l'encadrement de proximité. A cette fin, le Pôle recommande que le rôle de directeur doive être valorisé avec cette mission en vue.

## VI. Plan individuel de développement professionnel :

**NOTE :** Déjà à Bamako, l'orientation suivante a été formulée : « Assurer une formation initiale d'au moins 6 mois suivie d'un plan de développement professionnel comportant une formation continuée et divers soutiens pédagogiques ciblés sur les besoins en situation de service. » Pendant l'Atelier de suivi, le Pôle 1 a essayé d'élaborer cette idée en proposant un outil – le « dossier professionnel » – qui permettrait au stagiaire / à l'enseignant de développer et mettre en œuvre un tel plan.

Le Pôle a proposé que le « dossier professionnel » :

- soit constitué dès le début de la FI et suivra l'ENF tout au long de sa carrière ;
- pourrait être un outil / une condition – parmi d'autres, comme les examens / concours professionnels – dans la promotion professionnelle ;
- l'ENF devrait être bien encadré – surtout pendant les [5] premières années de sa carrière (i.e., après FI) – afin de pouvoir dresser ce dossier et mettre en œuvre son plan de développement professionnel. Il a été suggéré que les institutions responsables de la FI (i.e., EFI / ENI / centres de formation professionnelle) devraient prendre la principale charge de cette tâche de suivi pendant les premières années (avec directeur et inspection comme autres instances supervisant le dossier) et qu'après le directeur et/ou l'inspection prennent la principale responsabilité. Il a été discuté que l'implication de EFI / ENI / centre de formation professionnelle est cruciale pendant les premières années pourrait être cruciale pour assurer une bonne transition entre FI et FC. Vice versa, cette implication pourrait assurer que l'EFI / ENI / centres de formation restent à l'écoute des ENF « débutant » et qu'ils restent bien informés des jeunes ENF. La connaissance des besoins des jeunes ENF ainsi recueilli par l'EFI / ENI / centres de formation pourrait être prise en compte par ces institution et ainsi améliorer la concordance de l'offre de la FI aux besoins des ENF. Le Pôle n'a pas mené ces réflexions jusqu'au bout, puisque – au moins dans le contexte du Sénégal – les EFI / ... n'ont pas été impliquées dans de telles tâches, et il y avait des questions de « rôle » dans l'encadrement à proximité des différents organismes impliqués (i.e., EFI / ..., directeur, inspection). Les rôles exacts restent alors à élaborer (les principes étant : assurer un continuum de formation et d'encadrement, assurer la cohérence, responsabiliser chaque institution selon ses « avantages comparatifs »). Pendant la discussion plénière, le Pôle a aussi reçu le conseil d'envisager la création de réseaux de chargés de structures de formation au niveau décentralisé.

Cela dit, le Pôle propose que le « dossier professionnel » soit constitué des éléments suivant :

Durant la FI :

- Fiche de suivi (fait par l'EFI / ENI / centre de formation professionnelle + l'école annexe). Cette fiche relate les compétences du stagiaire ainsi que les endroits où il rencontre des problèmes).
- Carnet de bord tenu par le stagiaire même.

- Bilan (descriptif et prospectif) fait à la fin de la FI permettant l'identification des besoins de FC à court et à moyen terme (élaboré conjointement par le stagiaire, l'EFI / ENI / centre de formation professionnelle et l'école annexe).
- Plan évolutif de FC pour les 5 premières années d'emploi (avec propos d'actions prioritaires pour la première année). Pour la mise en œuvre de ce plan, l'ENF disposera d'un crédit de 90 heures de FC/année.

Pendant l'emploi (i.e., FC) :

- Rapport (auto-)critique sur la propre pratique avec rubriques sur : la pratique de classe ; les séminaires / ateliers / conférence de FC auxquels l'ENF a participé ; actions dans le milieu.
- Plan d'accompagnement.
- Plan d'action annuel pour la FC (= la mise à jour du plan évolutif sur 5 années fait à la fin de la FI). Pour la mise en œuvre de ce plan, l'ENF disposera d'un crédit de 90 heures de FC/année.